



# Formater des éléments moteur

## *l'absurdité des mutations*

### Introduction

**Présidence** : cette CAPC en formation IR2-IR3-inspecteurs était présidée par Pascal DECANTER, chef du bureau RH3 (ex bureau A2 à la DG).

**Organisations syndicales (OS) présentes** : CFTD, SOLIDAIRES et USD-FO.

**Ouverture** : la séance s'est ouverte à 9h36.

**Secrétariats-adjoints** :

- SOLIDAIRES a été désignée secrétaire-adjoint de la CAPC IR2-IR3.
- la CFTD a été désignée secrétaire-adjoint de la CAPC Inspecteurs.

| Ordre du jour |   |
|---------------|---|
| I -           | Titularisation des inspecteurs stagiaires de la 70ème promotion p 1 |
| II -          | Examen d'une demande d'intégration dans la catégorie A p 1          |
| III -         | Approbation de divers PV p 2  |
| IV -          | Informations de la CAPC p 2   |
| V -           | Examen des refus de mutations p 2                                   |
| VI -          | Examen des modifications à apporter au TAM 2018 p 2                 |
| VII -         | Examen des demandes de radiations p                                 |
| VIII -        | Inscription hors-période p  |
| IX -          | Emplois en enquête p  |
| X -           | Mouvements au tableau des mutations 2018                            |
| XI -          | Mouvements au tableau des spécialistes 2018                         |
| XII -         | Etudes de détachements en douane                                    |
| XIII -        | Etude des recours 2017  |
| XIV -         | Etude d'un recours de télétravail                                   |

### I – Titularisation des inspecteurs de la 70ème promotion

Cette promotion se compose de 102 agents dont 96 issus du concours et 6 bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de travailleur Handicapé (RQTH). 4 agents ne seront pas titularisés pour des raisons de santé ou personnelles.

**Vote pour** : *unanime*.

### II – Examen d'une demande d'intégration dans la catégorie A

Un lieutenant-colonel a été recruté pour diriger l'unité aéro-maritime du Havre (DRGC de Rouen) à compter du 01/09/2017. Intégration effective au 01/11/2018 au 11ème échelon d'inspecteur

**Vote pour** : *unanime*.

... / ...

Par habitude la DGDDI intègre systématiquement les agents issus d'autres administrations en catégorie A de manière à maintenir une certaine équité entre concours externe, enquête et intégration. Cette habitude a récemment été confirmée par le Tribunal Administratif.

### **III - Approbation de Procès-Verbaux**

Approbation des Procès-Verbaux (PV) des 07/02/2018 et 12/04/2018.

**Vote pour** : *unanime*.

### **IV - Informations de la CAPC**

#### **A - Modification d'une mouvement**

Elle concernait un changement de résidence concernant la mutation d'un agent.

#### **B - Mouvements non réalisés au TAM 2018**

3 mouvements n'ont pas été réalisés au TAM pour des raisons diverses (promotion au titre de chef de service par exemple).

#### **C - Mouvements réalisés depuis la CAPC du 12/04/2018**

4 mouvements ont été réalisés depuis la CAPC mutations du 1<sup>er</sup> tour du 12/04/2018.

#### **D - Mouvements internes aux DOM réalisés depuis la CAPC du 12/04/2018**

1/ en Guadeloupe (2 mouvements)

2/ à la Réunion (1 mouvement)

#### **E - Mouvements à la Direction Générale (14 mouvements)**

### **V- Examen des refus de mutation**

#### **Sanction ou mesures administratives ?**

Le refus de muter pour un agent requiert de sa part la fourniture de documents attestant qu'il ne peut rejoindre sa future résidence (*modification de situation personnelle par exemple*).

Si la DG estime les preuves fournies non probantes, elle appliquera les mesures administratives, à savoir :

- perte des points d'ancienneté à la résidence,
- interdiction de s'inscrire au tableau pendant 2 ans.

4 agents avaient refusé leur mutation.

Pour 3 d'entre eux : **vote pour** *unanime* pour ne pas appliquer les mesures.

Pour le 4ème : SOLIDAIRES s'est **abstenue**.

(*explication de vote : le motif de l'agent, légitime, n'a pas été communiqué dans les délais à la DG. Les mesures administratives seront donc appliquées*).

### **VI - Examen des modifications à apporter au TAM**

4 agents ont vu leur total de points au TAM modifié pour des motifs de gestion (perte des points liés au RC...)

**Vote pour** *unanime*.

### **VII - Examen des demandes de radiation**

#### **A - Motifs de gestion**

6 demandes ont été traitées (**vote pour** *unanime*).

#### **B - Sur demande**

137 demandes ont été traitées lors de cette CAPC (**vote pour** *unanime*).

... / ...

## VIII - Inscriptions « hors période » au TAM

### A - Au titre du rapprochement de conjoint

11 agents étaient concernés : **vote pour** *unanime*.

### B - Au titre d'une réorganisation de service

3 agents étaient concernés : **vote pour** *unanime*.

### C - Autres motifs

8 agents étaient concernés : **vote pour** *unanime* pour 6 dossiers.

Pour un des 2 autres dossiers concernant une demande liée SOLIDAIRES s'est **abstenue** (la DG n'avait pas précisé qu'il s'agissait d'une création de résidence et que l'agent, bien que non inscrit initialement au TAM ne lésait personne avec une demande liée).

Pour le dernier dossier, SOLIDAIRES s'est également **abstenue** (car la solution retenue par la DG ne nous semble pas viable sur le court terme).

## IX - Emplois offerts par enquête

**A - 1 emploi de rédacteur à l'agence de poursuite DNRED DI** (NA n°2784 du 29/06/2018)

Le second agent, déjà à la DNRED, a été retenu alors que le premier candidat présentait un profil similaire.

**Vote :** **contre** (SOLIDAIRES), **abstention** (CFDT – USD FO).

*Explication de vote : la DNRED, une fois de plus, lance une enquête alors qu'elle dispose de la ressource en interne. Pourquoi faire des enquêtes lorsque l'on choisit dès le départ un agent en interne?.*

**B - Plusieurs emplois à l'agence de poursuite DNRED DI** (NA n°2785 du 29/06/2018)

3 candidats pour 3 postes : **vote pour** *unanime*.

À noter que pour 2 dossiers, les agents avaient eu des avis réservé car étant « jeunes » sur les postes occupés. Problème, cela n'apparaissait que sur les avis de transmission, inaccessibles aux agents. SOLIDAIRES est intervenue pour souligner ce paradoxe.

**C - 1 emploi à la recette DNRED DI** (NA n°2786 du 29/06/2018) : aucun candidat

**D - 1 emploi au BCRE à la DNRED DI** (NA n°2787 du 29/06/2018) : aucun candidat

**E - 1 emploi au BOP-PLI à la DNRED DI** (NA n°2788 du 29/06/2018) : aucun candidat

**F - 2 emplois à la DOD Ivry** (NA n°2923 du 10/07/2018)

Ce ne sont pas 2 mais 3 emplois qui étaient à pourvoir. 3 dossiers ont finalement été retenus.

SOLIDAIRES a voté **pour** le premier choix de la DOD et **contre** les deux suivants.

*Explications de vote : le vote n'est évidemment pas contre les agents mais le mode de sélection de la DOD qui, comme d'habitude, procède dans la grande opacité. Est-ce ça la refondation? Le vote pour s'explique par le fait que l'agent était classé troisième et donc aurait été pris pour un des trois postes).*

**G - 1 emploi à la DVAS et DSAO à la DRD Ivry** (NA n°2926 du 10/07/2018)

Le seul candidat a été retenu (**vote pour** *unanime*).

**H - 1 emploi d'enseignant à l'ENDLR** (NA n°2670 du 20/06/2018)

SOLIDAIRES a voté **contre** le choix de l'ENDLR.

*Explication de vote : le premier agent de la liste a été écarté.*

**I - 1 emploi à l'EPA Masse DI IdF** (NA n°2843 du 04/07/2018) : aucun candidat

**J - 1 emploi au SFACT DI IdF** (NA n°2844 du 04/07/2018) : aucun candidat

**K - 1 emploi à l'unité du SNDJ de Fort-de-France** (NA n°3240 du 30/07/2018)

Ce n'est pas 1 mais 2 emplois qui étaient à pourvoir. Les 2 candidats ont été retenus.

**Vote pour** *unanime*.

**L - 3 emplois au SARC** (NA n°3239 du 30/07/2018)

3 agents avaient candidaté ; seul 1 a été retenu.

SOLIDAIRES a voté **pour** l'agent retenu.

*Explications de vote : le vote pour s'explique par le fait que l'agent était classé deuxième et donc aurait été pris pour un des trois postes.*

**M - 1 emploi au SGC** (NA n°3333 du 03/08/2018) : aucun candidat

**N - 1 emploi au GIR de Grenoble** (NA n°3713 du 11/09/2018)

3 agents avaient candidaté ; le 1er a été retenu.

**Vote pour** *unanime*.

... / ...

## **X – Mouvements proposés au TAM 2018**

**Vote contre** : SOLIDAIRES,

**Vote pour** : CFDT et USD-FO.

Explications de vote : le vote de SOLIDAIRES n'est pas dirigé contre les agents mais s'explique par le fait que la TAM comporte des restructurations issues du PSD que nous dénonçons.

## **XI – Mouvement d'un spécialiste proposé au TAM 2018**

**Vote pour** *unanime*.

## **XII – 2 demandes de détachements en douane**

2 agents issus d'autres administrations avaient pos-

tulé pour des emplois que malgré des enquêtes aucun douanier ne souhaitait occuper (poste technique ou sur une résidence non souhaitée, l'Île-de-France en l'occurrence).

**Vote pour** *unanime*.

### **Informations complémentaires**

À titre d'information, le président de la CAPC a indiqué aux élus que :

- la DGDDI accueillait actuellement en détachement 14 agents issus d'autres administrations.
- 180 agents sont détachés dans d'autres administrations (dont la centaine d'agents à Tracfin).

## **XIII – Recours en évaluation 2017**

9 recours étaient prévus pour cette CAPC ... et seulement 2 mois étaient disponibles :

- 1 portait sur une mention d'alerte,
- 1 portait sur la révision des appréciations phraséologiques,
- 7 concernaient le cadencement.

Les recours sur la note d'alerte et les appréciations phraséologiques ont tous les 2 été rejetés par la DG.

Les agents qui s'étaient déjà vus attribuer 1 mois de réduction d'avancement ont été écartés. Les 2 mois ont été attribués à 2 agents.

SOLIDAIRES constate néanmoins que les retards de

transmission des dossiers de recours ont pénalisé à plusieurs reprises cette année les agents.

Il ne semblait même pas exclus à la fin de cette CAP que plusieurs recours soient encore en cours de transmission à la DG pour étude en CAPC !!

Cela signifie que le quota 2017 de mois étant épuisé (et que le nouveau système n'en prévoit pas) ces recours ne pourront prétendre à aucune reconnaissance.

SOLIDAIRES a voté pour à chaque fois que l'agent a obtenu satisfaction dans sa demande. Elle a voté contre dans le cas inverse.

## **XIV – Recours sur le refus de télétravail**

SOLIDAIRES est intervenue que le dossier d'un collègue à qui son chef de service refuse de lui accorder un télétravail sous divers prétextes. Le comble étant que l'administration a recruté ce collègue en toute connaissance de cause.

Le président de la CAPC a néanmoins fait savoir qu'une solution pourrait être trouvée avec son chef de service dans les prochaines semaines.

**Vote contre** : SOLIDAIRES, **abstention** : CFDT et USD-FO.

Les représentants SOLIDAIRES ont dénoncé en séance la méthode de recrutement consistant en un temps record à considérer un agent non suffisamment « formaté » pour un poste ou ne pouvant devenir « un élément moteur » de celui-ci.

Certes les postes à profil peuvent dans certains cas être une nécessité mais la profilisation accrue de ces dernières années permet à l'administration de ne pas accroître l'effort en matière de formation. Et donc de se retrouver avec des services en sous-effectifs chroniques. Ce qui ne fait qu'augmenter le mal-être au travail. Un paradoxe au moment où une DG new-look promeut le bien-être sur son lieu de travail !!

**SOLIDAIRES Douanes** était représentée par **Philippe REYNAUD** (titulaire IR2), **Jacques CHEMINET** (suppléant IR2), **Rénaldo PRATO** (titulaire inspecteur) et **Renaud GOYATTON** (suppléant inspecteur).